

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2403

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Dans les trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le ministère chargé de l'économie et le ministère chargé de la transition énergétique établissent conjointement une base de données stratégique des sociétés et sites industriels exerçant leurs activités dans les domaines de la fabrication, de la pose, du démantèlement et du recyclage des installations de production d'électricité à partir des énergies éolienne et solaire photovoltaïque. Cette base de données inclut des informations relatives à la capacité de production et aux états financiers des sociétés concernées. Elle est actualisée autant que de besoin.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet la création d'une base de données des sites industriels et entreprises stratégiques des filières d'énergies renouvelables.

La bifurcation énergétique implique le maintien et le développement dans notre pays d'industries et d'entreprises à même de produire, de poser, d'entretenir, de réparer, de démanteler, de recycler et de valoriser les installations de production d'énergies renouvelables. La désorganisation toujours plus grande des chaînes de production internationale et les pénuries toujours plus nombreuses de composants et de matériaux contribuent à rendre la trajectoire de transition énergétique plus incertaine.

Or la France ne peut définir une stratégie industrielle ambitieuse permettant d'accélérer la bifurcation énergétique sans identifier les entreprises clés sur lesquelles elle peut aujourd'hui compter pour sa mise en œuvre, sans être mieux informé de leurs capacités de production, de leur situation financière, de leur structure d'actionnariat, de leur environnement concurrentiel et de leurs perspectives de développement.